

colorchecker CLASSIC



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

mm

WILLIAMSON'S

FRANCIS & JOHN

LONGMAN

165

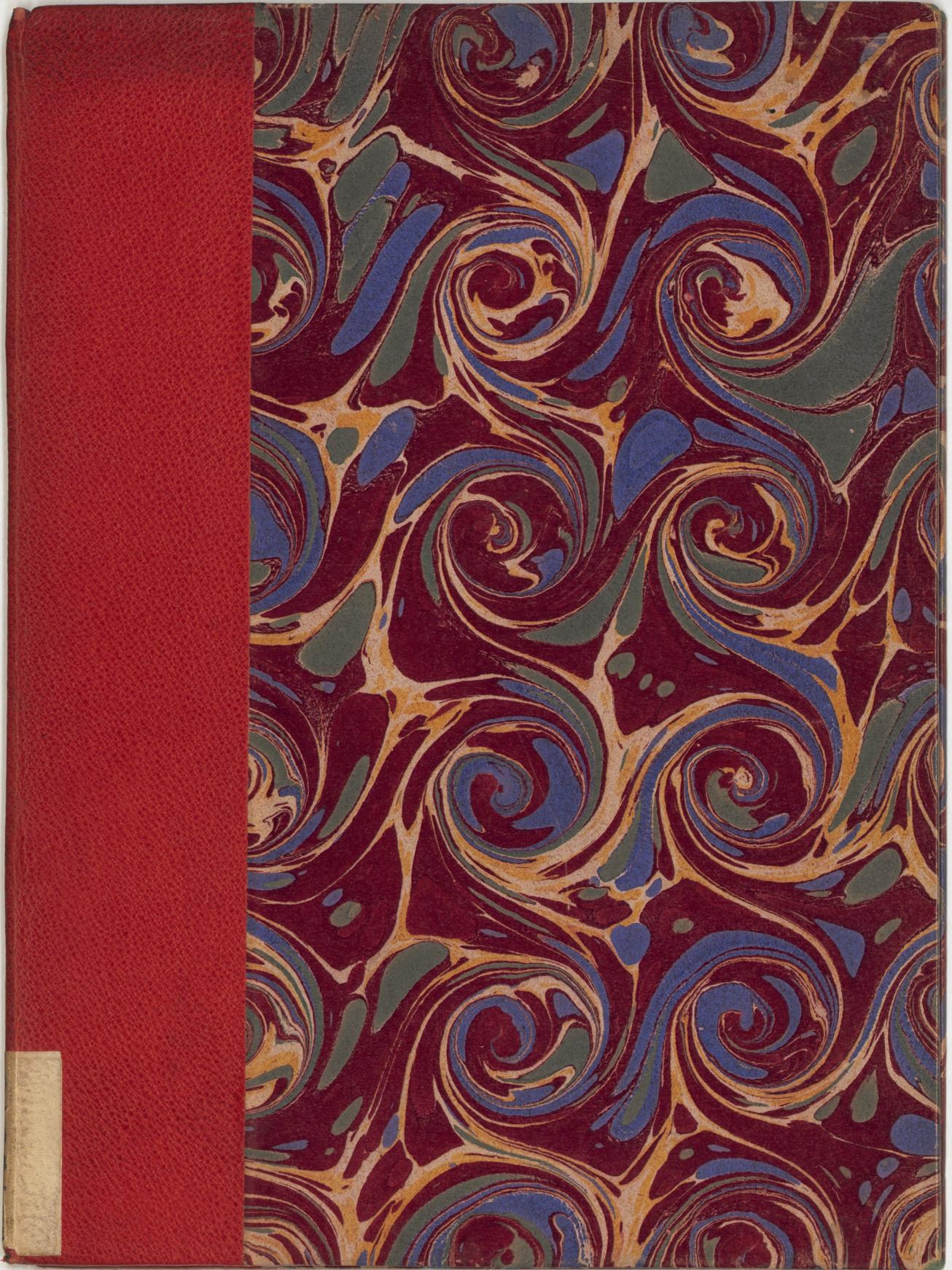
ST. MARTIN'S LANE

LONDON

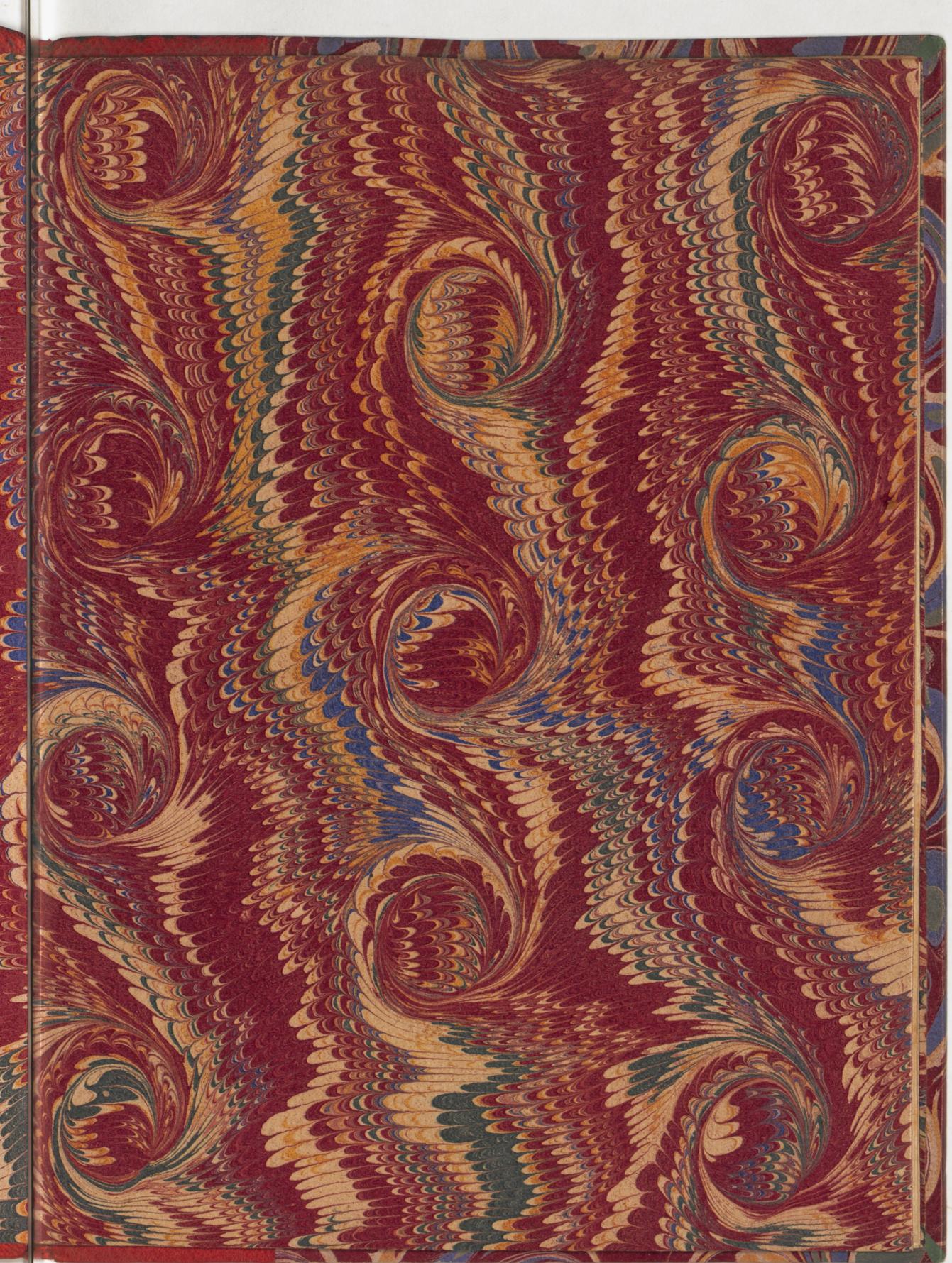
1861

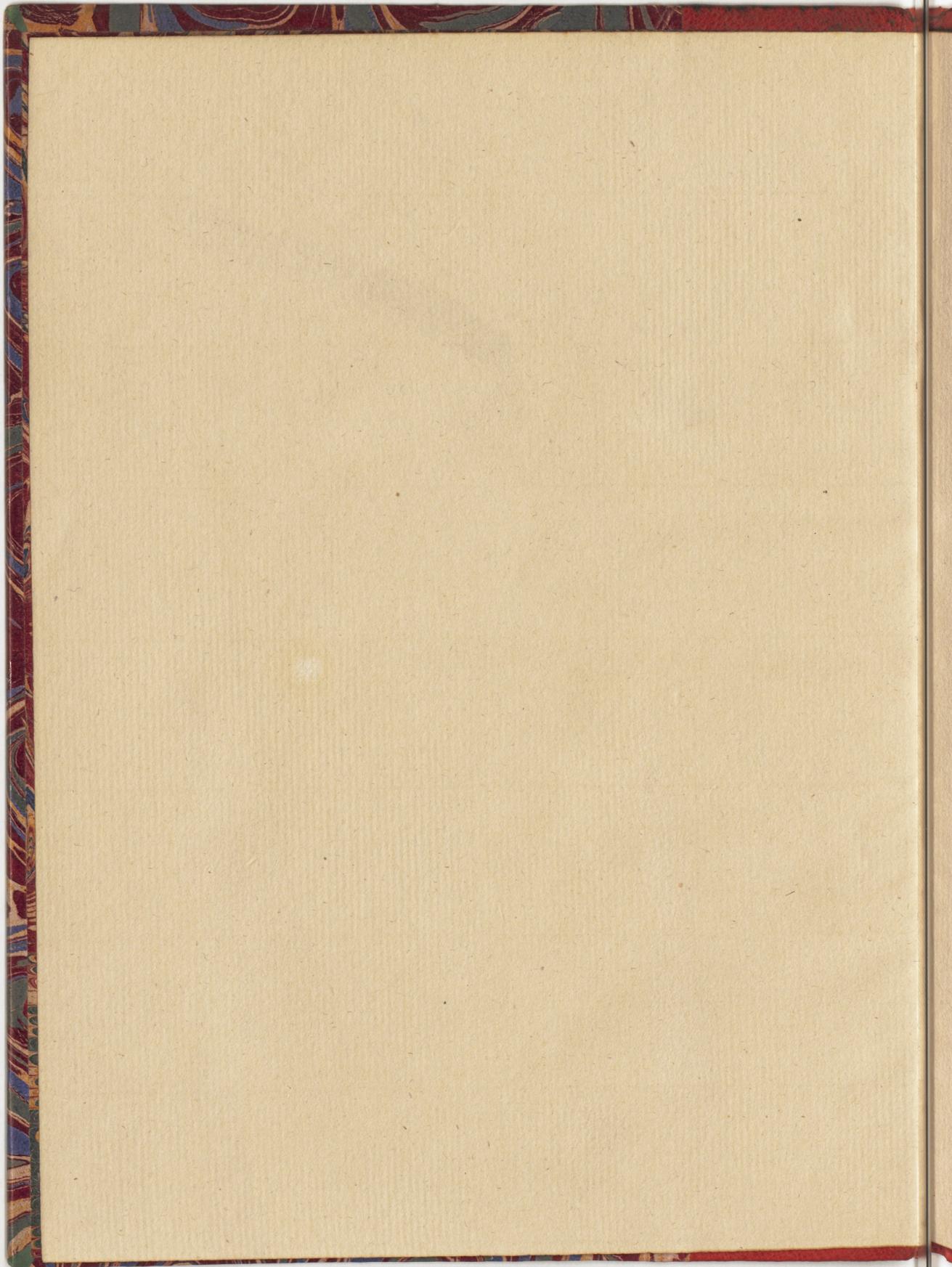
WILLIAMSON'S

FRANCIS & JOHN





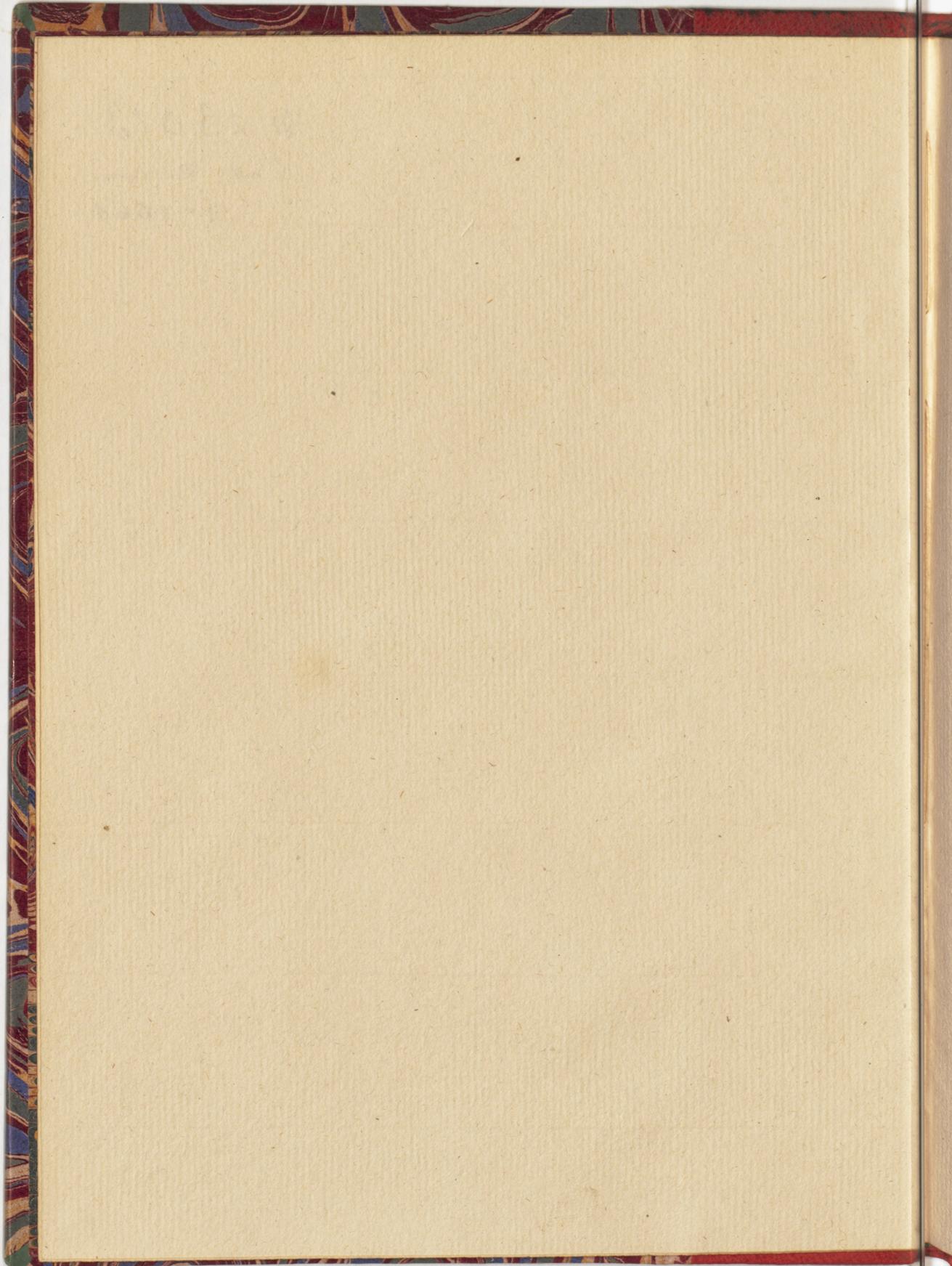




M. 13,013

Cat. Moreau,

n° 1568.



HARANGVE

47

FAITE

A MADAME

LA DVCHESSE

DE

LONGVEVILLE

Sur la liberté des Princes de Condé, de Conty, & Duc de  
Longueville, Princes du Sang de France.

*Prononcée par le sieur DE SOMMERANCE, Lieutenant  
general, civil & criminel de Stenay, & Deputé des trois  
Estats de la prouince d'Argonne.*



A PARIS

Chez N. Bessin, au Palais, en l'allée S. Michel.

M. DC. LI.

use

74

HARRANOVE

FALTE

AMADAME

LA DUCHESSE

DE

LONGVEVILLE

Sur la paroisse de Longueville, Canton de Gerny, & Diocèse de Metz.

Le 10 Mars 1788. Le Procureur du Roi, Louis de Gerny, a été autorisé par le Procureur Général de Metz, à faire assigner au Procureur de la Cour de Metz, le Procureur de la Cour de Nancy, & le Procureur de la Cour de Trévoux, pour qu'ils fussent en état de donner leur avis sur la validité de la présente assignation.

Imprimé chez la Citoyenne de Metz, au Palais National, ci-devant de Metz, par la Citoyenne de Metz, au Palais National, ci-devant de Metz.

PARIS

chez la Citoyenne de Metz, au Palais National, ci-devant de Metz.

M. D. C. C. L. I.



*H A R A N G V E F A I T E*  
*à Madame la Duchesse de Longueville sur*  
*la liberté des Princes de Condé, de Conty,*  
*& Duc de Longueville, Princes du*  
*Sang de France.*



*M A D A M E,*

Ceux qui ont dit que deux contraires ne s'estoient  
iamais rencontrés ensemble en vn mesme sujet, se  
sont grandement trompez, puis qu'au mesme instant  
cette prouince d'Argonne maudit, deteste, & marque  
d'une lettre funeste & lugubre la journée déplorable  
en laquelle nos trois Princes du Sang de France, en

4

esprouuant la perfidie & l'ingratitude du Cardinal Mazarin, perdirent leur liberté; Et qu'au mesme instant elle benist & louë la mesme journée, qui fauorisa la vostre pour solliciter & obtenir du Roy celle de ces trois grands Princes, vos Freres & vostre Espoux. Voyla, MADAME, comme la tristesse & la joye partagent nos ames, qui ne respirent que la deliurance de nos Princes, & de leur donner dans leur captiuité des marques & des preuues d'vne affection & d'vne fidelité toute entiere. Cette Prouince, MADAME, a desia employé ses biens pour la subsistance des troupes enuoyées pour leur deliurance, la voyla encores toute preste à espancher & verser le sang qui luy reste pour leur liberté. Cet emprisonnement, MADAME, donne matiere d'estonnement à tout le monde, & particulièrement à ceux qui depuis peu ont veu ce grand Prince de Condé, ou plustost cette viuante image d'Alexandre & de Cesar, gaigner tant de batailles, & conseruer le Royaume avec vne si incroyabile hardiesse. On l'a veu vainqueur à Rocroy, foudroyant à Fribourg & Norlinguen, triomphant à Lens, & par tout où il a porté son Espée. Cela surprend ceux qui ont veu ce grand Duc de Longueville, digne successeur, & des vertus, & de la reputation de ces grands Comtes de Dunois, hazarder tant de fois sa vie pour le seruice du Roy, & employer son bien avec vne profusion si grande, pour donner la paix  
gene.

5

generalle que ce Cardinal a refusée à toute la Chrestienté. Et toutes ces hautes Aétions, par la seule gloire desquelles ces grands Princes se sont rendus si chers & si recommandables à l'Etat & à la posterité, sont payées du prix, & de prison & d'ingratitude. Mais il semble, MADAME, que le ciel n'ait consenty à vostre liberté que pour faire cognoistre à tout le monde que si quelqu'un deuoit affranchir ces Grands Princes de leur captiuité, ils ne le deuoient esperer que de Vostre Altesse; & que cette gloire n'estoit deüe qu'à vostre Generosité. Vos actions toutes heroïques, MADAME, sont bien veoir que vous estes la sœur de ce grand Prince de Condé, puis qu'en mesprisant les auantages que vostre naissance vous a donné, & surmontant par vn courage masse la foiblesse & la delicatesse qui accompagnent ordinairement vostre sexe, vous vous estes exposée à l'orage & des vagues & des flots, en trauersant les mers. Vous auez percé les forests, franchy les montagnes, essuyé tous les perils & les dangers qui se sont opposez à vos genereux desseins, & fait teste comme vn rocher inesbranlable, à toute les atteintes de la mauuaise fortune. De sorte que sans flatterie ie puis dire, & la posterité le publiera vn iour, que la generosité de la belle, chaste & guerriere Talestris Reyne des Amazonnes, tant vantée par les Romans, n'a esté que l'ombre & la

B

Talestris  
 n'est icy citée  
 que pour sa  
 generosité, &  
 non pour ses  
 mœurs, quoy  
 que parmi  
 tous les bons  
 Archeurs, &  
 particuliere-  
 ment dans la  
 Cassandre, sa  
 chasteté n'est  
 pas moins  
 considerable  
 que sa gene-  
 rosité.

figure de la vostre, qui ternit aujourd'huy, & son  
 lustre, & sa gloire. Que nous reste-t'il plus, **MADAME**,  
 sinon de faire vne supplication tres-hum-  
 ble à Vostre Altesse de receuoir nos excuses, que  
 nous establissions dans la misere & dans la calamité  
 du temps. Si Vostre Altesse n'est pas receüe avec les  
 ceremonies, les pompes & les appareils qui sont  
 deus à vn Princesse du Sang de France, non moins  
 considerable par sa vertu que par sa naissance, & à  
 laquelle la nature a si liberalement departy tous les  
 aduantages qu'elle estoit capable de luy donner;  
 Puis donc, **MADAME**, que nous sommes reduits  
 & mis au nombre de ceux qui ont les mains trop  
 courtes pour paruenir aux effets, nous immolerons  
 sur l'autel de vos incomparables vertus, non pas vne  
 victime materielle, mais les plus pures & les plus sin-  
 ceres de nos affections, que nous supplions tres-  
 humblement Vostre Altesse d'accepter d'aussi bon  
 cœur, que nous sommes ses tres-humbles, tres-fi-  
 dels & tres-obeissans seruiteurs.

